Royaume du Maroc
Ministère des Affaires Etrangères
Et de la Coopération

المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية
والتعاون

Direction des Affaires Américaines

مديرية الشؤون الأمريكية

Rencontres Bilatérales en marge des Travaux de la 69ième session de l'Assemblée Générale

Eléments de Langage

Maroc / Etats-Unis

Sur le plan bilatéral :

-Rappeler que les discussions de Washington, à l'occasion de la visite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, ont concerné l'ensemble des relations bilatérales et ont permis de renforcer la confiance, d'adapter les mécanismes existants et d'en créer de nouveaux ;

-Souligner toutes les avancées du Maroc dans la réalisation des engagements pris dans le cadre du Communiqué conjoint de novembre 2013 ;

-Rappeler l'invitation adressée par Sa Majesté Le Roi, Que Dieu l'Assiste, au Président Obama pour effectuer une visite officielle au Maroc et qui pourrait intervenir à l'occasion du 5ième « Sommet Mondial de l'Entrepreneuriat », prévu à Marrakech les 20 et 21 novembre 2014, tout en se félicitant de la présence du Vice Président Joe Biden et de l'avancée des préparatifs pour assurer la réussite de ce Sommet ;

-Rappeler que le Maroc compte organiser un Forum du Commerce et de l'Investissement (Morocco Trade and Investment Forum) à Dallas, le 16 octobre courant et souligner qu'il convient de mettre à profit cette rencontre pour sensibiliser à une importante participation des Entreprises américaines au Sommet Mondial de l'Entrepreneuriat » ;

-Evoquer les préparatifs en cours pour l'organisation de la 3ième Session du Dialogue Stratégique, prévue à Washington en 2015 et accueillir, dans ce cadre, favorablement la proposition du Département d'Etat de programmer une rencontre du Groupe politique et sécuritaire, en présence de la Sous Secrétaire d'Etat Anne Patterson, en marge des travaux du « Global Entrepreneurship Summit ».

La question Nationale :

-Rappeler que les discussions de Washington ont porté sur l'ensemble des éléments de cette question, au-delà des échéances onusiennes et aux dynamiques au sein du Conseil de sécurité. Cette position tient compte du partenariat bilatéral et de l'alliance stratégique entre les deux pays et ne considère pas le Maroc comme simple partie à un différend régional inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité ;

-Souligner les mesures prises par le Maroc pour protéger les Droits de l'Homme dans la région ainsi que le renforcement du rôle du CNDH et ses commissions régionales et la publication du conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) d'un rapport sur le nouveau modèle de développement pour la région du Sahara.

-Concernant les interrogations de la partie américaine sur la « capacité » de M. Christopher Ross à effectuer une nouvelle visite au Maroc, exprimer la surprise du Maroc vis – à vis de la démarche de M. Ross qui devait fournir trois réponses à sa mission, réponse qui devait intervenir en 48 heures, et qui sont toujours attendue depuis le 18 juin dernier ;

-Exprimer également l'étonnement du Maroc du choix de l'Envoyé Personnel de passer par d'autres canaux plutôt que de répondre directement, alors que sa responsabilité est de le faire de la manière la plus claire et que le Maroc est en droit d'obtenir des clarifications sur sa démarche ;

-Souligner que les déclarations de même que le rapport de M. Ross ne reflètent pas les conclusions telles qu'exposées aux responsables marocains lors de sa visite dans le Royaume ;

-Faire part du souhait des Autorités marocaines, que l'action de M. Ross soit conforme à son mandat et à la mission qui lui a été dévolue et signaler qu'il est de la responsabilité du Maroc d'attirer son attention dans le cas contraire ;

-S'agissant de la nomination de Mme Kim Bolduc en tant que Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et Chef de la MINURSO, souligner que le Maroc avait fait part de sa demande légitime d'être consulté à l'avance sur cette nomination ;

-S'interroger, à ce propos, sur les raisons ayant motivé le choix d'un responsable n'appartenant pas à la « peace keeping family » de même que sur sa mission, en signalant que 90% du personnel de la MINURSO est militaire.

Au niveau Régional

-Réitérer l'engagement du Maroc pour la stabilisation de la région et rappeler, dans ce cadre, la formation initiée au profit des forces de sécurités libyennes et ce conformément à la décision prise d'approfondir la coopération sécuritaire et de renforcer les engagements envers les initiatives de coopération régionale ;

-S'agissant de la coalition régionale et internationale que la Maison Blanche veut construire pour combattre l'ISIL, informer que suite aux Très Hautes Instructions de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'Assiste, le Maroc accepte d'en faire partie et qu'il en mesure toutes les conséquences ;
- Préciser que cette participation peut être rendue publique ;

- Souligner que le Maroc est conscient des enjeux et des phénomènes qui se développent dans cette région et qu'il est également conscient de l'importance de se solidariser avec ses partenaires, tout en précisant que le Maroc a été et sera toujours présent aux côtés de ses alliés en cas de besoin ;

- Indiquer que des contacts seront établis pour définir la forme et les modalités selon lesquelles la participation du Maroc à cette coalition va s'opérer;

-Souligner, dans ce cadre, les points suivants :

- Le Maroc qui partage avec les Etats-Unis les mêmes valeurs et principes, condamne le terrorisme sous toutes ses formes et ses expressions ;
- La Communauté Internationale fait face à un phénomène dangereux pour la stabilité de la région et le monde, qui s'étend sous plusieurs formes et qui doit être affronté avec toute la détermination et le sérieux possible;
- Une solution militaire aurait été simple si elle avait été indiquée mais la situation est plus complexe.

-Enumérer, par ailleurs, les différentes mesures prises par le Maroc pour renforcer l'arsenal juridique de lutte contre le terrorisme dont l'adoption par le Conseil de Gouvernement, le 18 septembre courant, du projet de Loi qui modifie et complète les dispositions du Code pénal et de la Procédure pénale relatives à la lutte contre le terrorisme, en y intégrant les actes de ralliement des camps d'entrainement installés dans des foyers de tension et qui deviennent des crimes ;

- Souligner que ce projet de loi comporte aussi des dispositions portant révision du Code de procédure pénale relatives à la compétence juridique, en y intégrant une disposition autorisant de poursuivre et de juger tout marocain se trouvant à l'intérieur du pays ou à l'étranger, ainsi que tout ressortissant étranger se trouvant à l'intérieur du territoire national, pour crime de terrorisme perpétré hors du Royaume du Maroc.

Au niveau de l'Afrique

- Se féliciter du succès du Sommet Etats-Unis / Afrique qui s'est tenu à Washington en août dernier, qui a permis de faire passer des messages importants et de démontrer l'intérêt des Etats-Unis pour l'Afrique et leur disposition à être un acteur dynamique dans ce Continent qui offre beaucoup d'opportunités mais devant être matérialisées par des actions concrètes ;

- Saluer le succès du Forum économique qui a permis de traiter de questions importantes telles que le financement des plans solaires ou le développement des infrastructures et les énergies renouvelables en Afrique;

-Rappeler la position de notre pays qui fait confiance au potentiel d'avenir que représente le continent africain, dans le cadre d'une vision intégrée, proche des réalités du changement, qui prend compte non seulement des opportunités d'affaires mais également du développement humain et qui favorise les interactions entre secteurs privés et publics ;

-Saluer la mobilisation du Président Obama face à l'expansion du virus Ebola et la décision de consacrer des ressources supplémentaires pour faire face à la crise, à hauteur de plus de 175 millions de dollars à ce jour et rappeler, dans ce cadre, que le Maroc n'a pas arrêté les liaisons aériennes avec les pays touchés par ce Virus et qu'il leur avait envoyé des aides sous formes de médicaments.